

Photos détail du linéaire 3



TABLEAU DETAIL DES ESSENCES CHOISIES

NOM LATIN	NOM FRANÇAIS	REGION DE PROVENANCE ou "VEGETAL LOCAL"	Taille	Linéaire 1	Linéaire 2	Linéaire 3	Quantité totale
				nbre de plants / HAIE MULTISTRATE 2 RANG	nbre de plants / HAIE MULTISTRATE 1 RANG	nbre de plants / HAIE MULTISTRATE 1 RANG	
longueur du linéaire (ml)				864	832	454	
espacement entre les plants				1	8	20	
Nbre de plants total				1729	105	24	
Strate dominante de la haie ou du bosquet				1 tous les 1m	1 tous les 8m	1 tous les 20m	
NB ARBRE RESTANT A PLACER				1729	105	24	
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	AGL 901 Nord Est et Montagne	30/50				0
			50/80				0
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	CBE 805 Nord Est et Montagne	10/30				0
			50/80	155			155
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verrucosus	QFEE001 - Nord Est et Montagne	30/50				0
			50/80	14			14
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	CSA 901 Centre Est ou CSA 901 Alsace	30/50				0
			50/80	14		3	17
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	QRUJ 201 ou QRUJ 203 ou QRUJ 421	30/50				0
			50/80	14			14
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	QPE 203 ou QPE 205 ou QPE 212 ou QPE 402 ou QPE 500	30/50				0
			50/80	14			14
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	QPU801 - Nord Est et Montagne	30/50				0
			50/80	26		4	30
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	ACA 901 Nord Est et Montagne	10/30				0
			50/80	310			310
<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne oxyphylle		30/50				0
			50/80				0
<i>Prunus avium</i>	Merisier	PAV 901 France ou autre provenance acceptée par arrêté	30/50				0
			50/80	26		3	29
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun ou royal	JRE 900 France	30/50				0
			50/80	14		3	17
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir		30/50				0
			50/80				0
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	TC2000 ou TC2001	30/50				0
			50/80			3	3
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles	TDL 901	30/50				0
			50/80			3	3
<i>Populus tremula</i>	Tremble		30/50				0
			50/80				0
<i>Ulmus</i>	Orme de Luèce		30/50				0
			50/80	30		5	35
TOTAUX plants strate dominante ou bosquet				617	0	24	641

TABLEAU DETAIL DES ESSENCES CHOISIES

Etage d'accompagnement de la strate dominante							
Sorbus torminalis	Aleier torminal	STO901	10/30				0
			50/80	20			20
			30/50				0
Alnus incana	Aulne blanc	-	50/80				0
			30/50				0
Quercus ilex	Chêne vert	-	50/80	90			90
			30/50				0
Prunus padus	Cerisier à grappes	Zone Nord Est ou Zone Ouest Central ou Zone Bassin Pansan Sud ou Zone Bassin Rhone Salins et Jura	50/80				0
			10/30				0
Prunus mahaleb	Cerisier de Sainte-Lucie	Zone Nord Est ou Zone Ouest Central ou Zone Bassin Pansan Sud ou Zone Bassin Rhone Salins et Jura	50/80				0
			10/30				0
Sorbus domestica	Cormier	SDO900	50/80	14			14
			10/30				0
Pyrus communis	Poirier commun	Zone Nord Est ou Zone Ouest Central ou Zone Bassin Pansan Sud ou Zone Bassin Rhone Salins et Jura	50/80	14			14
			10/30				0
Malus sylvestris	Pommier sauvage	Zone Nord Est ou Zone Ouest Central ou Zone Bassin Pansan Sud ou Zone Bassin Rhone Salins et Jura	50/80	14			14
			10/30				0
Prunus spinosa	Prunellier	Zone Nord Est ou Zone Ouest Central ou Zone Bassin Pansan Sud ou Zone Bassin Rhone Salins et Jura	50/80	30			30
			30/50				0
Salix sp	saule	-	50/80				0
			30/50				0
Salix caprea et pendula	Saule Marsault	Zone Nord Est ou Zone Ouest Central ou Zone Bassin Pansan Sud ou Zone Bassin Rhone Salins et Jura	50/80				0
			30/50				0
Sorbus aucuparia	Sorbier des oiseaux	Zone Nord Est ou Zone Ouest Central ou Zone Bassin Pansan Sud ou Zone Bassin Rhone Salins et Jura	50/80	60			60
							0
TOTAUX plants strate d'accompagnement				242	0	0	242

Strate buissonnante							
Crataegus sp	Albépine	-	10/30				0
			50/80	20			20
			10/30				0
Coletea arborescens	Baguenaudier	-	50/80				0
			30/50				0
Rhamnus frangula	Bourdain	-	50/80	80			80
			10/30				0
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	Zone Nord Est ou Zone Ouest Central ou Zone Bassin Pansan Sud ou Zone Bassin Rhone Salins et Jura	50/80	160			160
			10/30				0
Coronilla emerus	Coronille	-	50/80				0
			10/30				0
Rosa canina	Eglantier	Zone Nord Est ou Zone Ouest Central ou Zone Bassin Pansan Sud	50/80	60			60
			10/30				0
Eucryphia europaea	Fusain d'Europe	Zone Nord Est ou Zone Ouest Central ou Zone Bassin Pansan Sud ou Zone Bassin Rhone Salins et Jura	50/80	60			60
			10/30				0
Juniperus communis	Génévrier commun	-	50/80	30			30

TABLEAU DETAIL DES ESSENCES CHOISIES

Ribes vra-crispa	Groseiller à maquereaux		10/30				0
			50/80	80			80
			30/50				0
Ilex aquifolium	Houx		50/80	60			60
			10/30				0
Rhamnus catharticus	Nerprun	Zone Nord-Est ou Zone Massif Central ou zone Bassin Parisien-Sud ou Zone Bassin-Rhône Sables et Jura	50/80	60			60
			10/30				0
Corylus avellana	Noisetier	Zone Nord-Est ou Zone Massif Central ou zone Bassin Parisien-Sud ou Zone Bassin-Rhône Sables et Jura	50/80	80			80
			10/30				0
Sambucus nigra	Sureau noir	Zone Nord-Est ou Zone Massif Central ou zone Bassin Parisien-Sud ou Zone Bassin-Rhône Sables et Jura	50/80	60			60
			10/30				0
Ligustrum vulgare	Troëne commun	Zone Nord-Est ou Zone Massif Central ou zone Bassin Parisien-Sud ou Zone Bassin-Rhône Sables et Jura	50/80	60			60
			30/50				0
Viburnum opulus	Viome obier	Zone Nord-Est ou Zone Massif Central ou zone Bassin Parisien-Sud ou Zone Bassin-Rhône Sables et Jura	50/80	60			60
TOTAUX plants strate buissonante				870	0	0	870

LINEAIRE n°2 : FRUITIERS ET CHOIX VARIETAUX

Anciennes variétés fruitières anciennes et/ou locales au titre de variétés conservatoires. Voir liste dans le document « Vergers de sauvegarde » page n°12 à 19 du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté joint avec ce document. Ce dispositif n'est plus éligible aux aides régionales BFC en 2023.

La répartition des 105 plants par essence pourrait être la suivante :

- 36 pommiers
- 14 poiriers
- 14 cerisiers
- 20 pruniers
- 7 néfliers
- 7 cognassiers
- 7 châtaigniers

TABLEAU DETAIL PREPARATION SOL & EQUIPEMENTS NECESSAIRES

		Linéaire 1	Linéaire 2	Linéaire 3	TOTAL	
PREPARATION DU SOL						
Piquetage (oui/non)		Oui	Oui	Oui	1696	ml
Préparation du sol	Décompactage (oui/non)	Oui	Oui	Oui	1696	ml
	Rotavator / Fraisage (oui/non)	Oui	Oui	Oui	2150	ml
PROTECTION						
	Taille					
Gaine climatic simple	80	1577	0	0	1577	
	(Haut Jet hors Charme et Erable) 120				0	
Gaine climatic mixte	80		0	0	0	
	(Haut Jet hors Charme et Erable) 120	152	105	24	281	
Tige acier recourbé 4 mm	80				0	
Bambous	90	1577	0	0	1577	
Echales/ tuteurs acacias 22x22	80	0	0	0	0	
	150	304	210	48	562	
Piquets acacias	180				0	
	200				0	
	80	1577	0	0	1577	
Pose protections	120	152	105	24	281	
	180				0	
	200				0	
PAILLAGE						
Paillage Dalle Géochanvre 88x88 - 450gr/m²		0	104	24	128	
Paillage rouleau Géochanvre Duo protect Hais 1 rang - 450gr/m²	80	0	0	0	0	
Paillage rouleau Géochanvre Duo protect Hais 2 rang - 450gr/m²	176	864	0	0	864	
Agrafes métalliques 20x20x20		1728	416	96	2240	
Pose paillage Dalle 88x88 (oui / non)	85x88	Non	Oui	Oui	0	
Pose paillage rouleau 1 rang (oui / non)	88	Non	Non	Non	0	ml
Pose paillage rouleau 2 rang (oui / non)	176	Oui	Non	Non	864	ml
CLOTURE						
	Oui					
Piquets chataignier	180				0	
	200				0	
Piquets acacias	180	346	333	182	860	
	200				0	
Grillage galva	80	1728	1050	240	3018	
	120				0	
Barbelés (en ml)	140				0	
		1728	1050	240	3018	
Fil lisse galva (électrique)	1.5mm				0	
	1.8mm				0	
	2.5mm				0	
cramillons grillage/barbelés		1728	1664	908	4300	
Pose de la clôture par le pépiniériste	Oui					

TABLEAU DETAIL PREPARATION SOL & EQUIPEMENTS NECESSAIRES

FOURNITURES COMPLEMENTAIRES NON COMPRISE DANS LES TABLEAUX PRECEDENTS :

→ Protection des arbres forestiers et fruitiers sur linéaire n°2 et n°3 => Demi-chevron de section (6cmx4cm) de protection sur linéaire n°1 et 3 => prévoir des 1/2 chevron de 4,5m douglas par arbre soit sur 105 + 24 arbres = 129 arbres x 2 = 258 1/2 chevrons de 4,5m (2,25m par coté)

- FERTILISATION :

Afin de stimuler la croissance des végétaux dans ce type de sol pour que la haie joue rapidement son rôle de masque, nous préconisons l'apport d'une fumure organique « biologique » de type sang desséché + plumes + corne broyée ou un apport engrais minéral à libération progressive de type « Osmocote exact tablet 5/6 mois concentré en 10.8.17 + 2MgO + OE (Oligo-Éléments) ». Cet engrais est positionné lors de la plantation 10 cm sous les racines des plants. A libération lente, il stimulera leur croissance pendant les 5-6 premiers mois.

- SYSTEME D'ARROSAGE :

Au regard du sol à tendance sableuse, il est indispensable d'installer un système d'arrosage type « goutte à goutte » sur tous les linéaires plantés pour un arrosage ponctuel. Les fournitures seraient composées de :

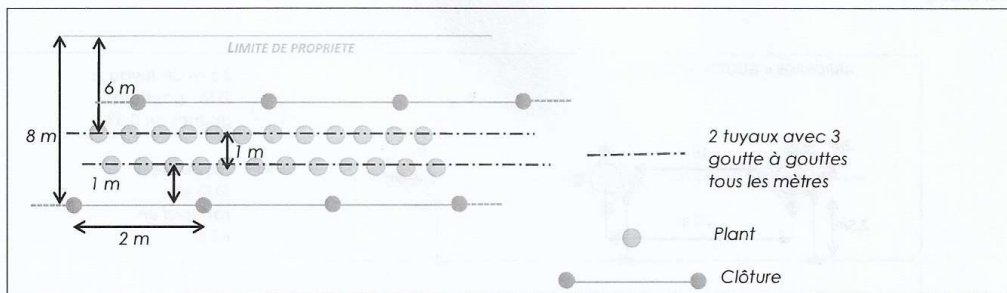
- Pose d'un compteur d'eau (nommé compteur n°1 sur le plan ci-dessous) + 150m de tuyau (PE de diamètre 32mm) pour raccordement à la canalisation réseau (voir schéma ci-dessous). Contacter l'exploitant du réseau pour chiffrer cette pose de compteur.
- Compteur n°2 : appartient à l'exploitation de Mr PETIT Nicolas

Besoins de pression pour système « goutte à goutte » :

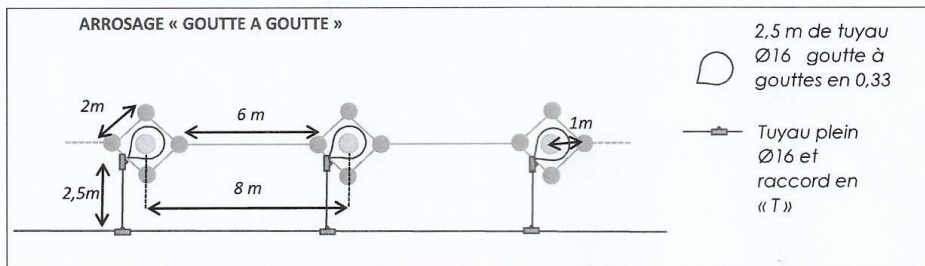
Les besoins de pression pour un tuyau goutte à goutte avec 1 goutteur tous les 33 cm (en 0.33) et de débit à 2 litres/heure à besoin sur 500m de longueur d'une pression à 2.5 bars et d'un débit de 3 m3/heure pour que tous les goutteurs fonctionnent. Ces goutteurs ne supportent pas des pressions au-delà de 3 à 5 bars grand maximum. La pose d'un limiteur après compteur est à envisager si besoin.



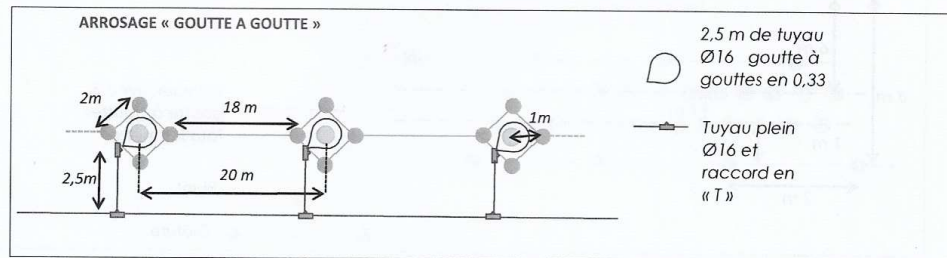
- **Linéaire n°1** - Haie double rang (864m) => 2 tuyaux Ø16mm (1 tuyau pour chaque rang) goutte à goutte sur 864 mètres avec 3 gouteurs (2l/heure) tous les mètres (« nommé tuyau en 0,33 »)
 - o Soit 1 bobine de 400m + 1 bobine de 100m + 2 bouchons arrêt ou anneau de fin de ligne.



- **Linéaire n°2** - Alignement d'arbre fruitiers tous les 8 mètres (832m) => 1 tuyau plein Ø 16mm (4 bobines de 200 mètres) + 210 raccords en « T » 3xØ16mm + 262,5m de tuyau plein Ø16 (2 bobines de 200m + 1 bobine de 100m) + 262,5m de tuyau goutte à goutte en 0,33 - Ø16 (2 bobines de 200m + 1 bobine de 100m) pour effectuer une boucle de 2,5m par arbre (soit 7 gouteurs 2l/heure /m/arbre pour un arrosage circulaire homogène sur tout le système racinaire de l'arbre).



- Linéaire n°3 - Alignement d'arbre tous les 20 mètres (454m) => 1 tuyau plein Ø 16mm (2 bobines de 200 mètres + 1 bobine de 100m) + 48 raccords en « T » 3xØ16mm + 60m de tuyau plein Ø16 (1 bobine de 100m) + 60m de tuyau goutte à goutte en 0,33 - Ø16 (1 bobine de 100m) pour effectuer une boucle de 2,5m par arbre (soit 7 goutteurs 2l/heure /m/arbre pour un arrosage circulaire homogène sur tout le système racinaire de l'arbre).



ANNEXE 1

DIMENSIONNEMENT D'UN SYSTÈME D'ARROSAGE TYPE GOUTTE A GOUTTE

1 goutteur débite 2 litres/min entre 1,5 - 2 à 2,5 bars

Ces goutteurs acceptent une pression maximale de 3, 4, 5 bars.

Au-delà de 5 bars, poser un réducteur de pression en amont.

Débit du goutteur	2 litres/h	2 litres/h	2 litres/h	2 litres/h	2 litres/h	2 litres/h
Longueurs des bobines en ml	25	50	100	400	400	500
Espacement des goutteurs en cm =	33	33	33	33	50	1m
Prix indicatifs en H.T =				155 € h.t		

Besoin en débit du réseau: 1km => pour 1km il faut environ 6m³/heure en goutteur de 0,33/ml

Option n°1 goutteurs tous les 33cm => 500m => 500m/0,33 goutteur au ml = 1515 goutteurs x 2L/h = 3030 litres/heure soit 3 m³/heure

Il faut donc un débit de réseau de **3 m³/heure** => soit sur **2 lignes de 500m environ soit 6m³/heure.**

Si l'on ajoute la ligne de fruitiers du linéaire n°3, il faut compter 24 arbres x 3 goutteurs/pied = 72 x 2L/h = 144 litres/heure soit **0,144m³/heure**

Si l'on ajoute la moitié de la ligne de fruitiers du linéaire n°2 soit 54 arbres x 3 goutteurs/pied = 162 x 2L/h = 324 litres/heure soit **0,324m³/heure**

L'Option n°1 demande un débit de 6 à 7m³/heure pour les linéaires du compteur n°1.

Option n°2 goutteurs tous les mètres => 500m => 500m/1 goutteur au ml = 500 goutteurs x 2L/h = 1000 litres/heure soit 1 m³/heure

Avec une haie à 2 tuyaux « goutte à goutte » de 500m environ, il faut donc un débit de réseau de **2 m³/heure**

Si l'on ajoute la ligne de fruitiers du linéaire n°3, il faut compter 24 arbres x 3 goutteurs/pied = 72 x 2L/h = 144 litres/heure soit **0,144m³/heure**

Si l'on ajoute la moitié de la ligne de fruitiers du linéaire n°2 soit 54 arbres x 3 goutteurs/pied = 162 x 2L/h = 324 litres/heure soit **0,324m³/heure**

L'Option n°2 demande un débit de 3 à 4m³/heure pour les linéaires du compteur n°1.

Au final en fonction du débit et de la pression du réseau sur la canalisation desservant le Domaine de Manicrot, il est préférable de dimensionner l'arrosage avec l'Option n°1 pour cette plantation qui apporte un arrosage optimal.

Variabilité du débit du réseau:

=> Pour calculer le débit du réseau:

A réaliser à 2 personnes:

- 1) allumer à fond le robinet
- 2) Placer un seau de 10 litres en mesurant le temps de remplissage en secondes
- 3) Retirer le seau quand il est plein
- 4) Fermer le robinet
- 5) Calculer le débit en m³/heure

Exemple => 8 secondes pour remplir robinet à fond les 10 litres

soit $60s/8 = 7,5$ seaux x 10 litres = 75 litres /min soit $75 \times 60min = 4500$ litres/heure => 4,5 m³/heure

(ou $3600s/8 = 450$ seaux de 10 litres => 4500 litres/heure donc 4,5m³/h)

Filtres en Amont des gouttes :

Sur le réseau le filtre n'est pas indispensable

Les problèmes de bouchage surviennent en général après une réparation sur le réseau lorsque ce dernier n'a pas été totalement purgé

Cependant un filtre à disques est préconisé **MAIS** il est nécessaire de choisir un **filtre adapté au débit du réseau** pour être efficace et fonctionnel

Exemple => Pour un débit de 2-3m³/heure le filtre coûte environ 27 € H.T

Protection gels hivernaux :

- Penser à purger toute l'installation d'irrigation avant chaque hiver.

ANNEXE 2

RECAPITULATIF DES FOURNITURES DU SYSTEME D'ARROSAGE

(Hors pose du compteur n°1 et des 150m de tuyau PE de diamètre 32mm enterrés)

- Tuyau « goutte à goutte » Ø16mm en 0,33 => 2 bobines de 400m + 2 bobines de 100m
- Tuyau plein Ø16mm => 4 bobines de 200m + 2 bobines de 100m
- 20 raccords Ø16mm mâle/mâle pour tuyau « goutte à goutte » et tuyau plein
- 4 bouchons arrêt ou anneau de fin de ligne
- 258 raccords en « T » (3xØ16) pour tuyau plein Ø16.
- 7 Manchons réduit à compression 25-16mm (4 manchons pour le compteur n°1 et 3 manchons pour le compteur n°2)
- 7 vannes d'ouverture/arrêt pour tuyau Ø16 en début de ligne (4 vannes pour le compteur n°1 et 3 vannes pour le compteur n°2)
- 2 filtres à disque (1 pour chaque compteur) => connaître la pression sortie de chaque compteur pour choisir les filtres adaptés.
- 2 Limiters de pression (en option : 1 par compteur si pression excessive du réseau)
- 50m de tuyau PE en 25mm pour sortie compteurs n°2
- + Divers flexible/raccords/réducteurs/fournitures pour sortie en Ø32mm (1") du compteur n°1 enterré et pour sortie du compteur n°2 enterré en Ø25mm (3/4) afin de pouvoir se raccorder au tuyau en Ø16mm.

ANNEXE 3

Adresses pépiniéristes et fournisseurs de matériels d'irrigation/maraîchage :

Les Pépinières du Lutín - La garenne - 58390 DORNES

Tél : 03.86.50.61.12 Portable : 06.66.81.67.56

Mail : pepinieresdulutin@live.fr

Ets NAUDET - Reboisement - 4 Rue de Lugny - 21290 LEUGLAY

Tél : 03.80.81.87.85

Contact local Nièvre - Nicolas DA COSTA => Portable : 06.87.99.55.21

Mail : n.dacosta@pepinieres-naudel.com

Fournitures / matériels / irrigation pour pépiniéristes et maraîchers :

ETS BERTHONMIER - La Lande - 03320 COULEUVRE

Tél : 06.06.26.36.94 Mail : berthomier.patrice@wanadoo.fr


PRÉFET DE LA NIÈVRE
Direction du pilotage interministériel
Pôle Environnement et Guichet unique KPE
Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un
parc photovoltaïque
Commune de CHEVENON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du mardi 18 juillet 2023 à partir de 13h30 au mercredi 16 août 2023 jusqu'à 12h00, soit pendant une période de 30 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société PHOTOSOL DÉVELOPPEMENT (siège social : 40-42 rue de la Boétie - 75008 Paris), concernant un parc photovoltaïque situé sur le territoire de la commune de Chevenon.

La demande est sollicitée pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance crête de 34,41 Mwc, comprenant 64 320 modules, 2 postes de livraison, 6 postes de transformation électrique et 1 local technique, aux lieux-dits « Pâturage du Chemin de la Col », « Prés Mousset », « Prés Clos », « Herbage de Manicrot », « Les Terres Douces », « Les Chaumes Douces », « Pré du Chêne » et « Champ du Corbier » sur le territoire de la commune de Chevenon.

L'enquête publique concerne les communes de Béard, Chevenon, Imphy, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Saint-Ouen-sur-Loire, Saint-Parize-le-Châtel, Sermoise-sur-Loire, les communautés de communes Nivernais Bourbonnais, Loire et Allier, Sud Nivernais et la communauté d'agglomération Nevers Agglomération.

Le dossier d'enquête publique (comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis du porteur de projet, les avis des services consultés dans le cadre de la phase d'examen) sera déposé à la mairie de Chevenon et pourra aussi être consulté par le public dans les mairies de Béard, Imphy, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Saint-Ouen-sur-Loire, Saint-Parize-le-Châtel, Sermoise-sur-Loire, au siège des collectivités Nivernais Bourbonnais, Loire et Allier, Sud Nivernais et Nevers Agglomération, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »).

Le dossier sera également mis à disposition du public, durant toute la durée de l'enquête publique, sur un poste informatique à la Préfecture de Nevers (Pôle Environnement et Guichet Unique KPE), sur rendez-vous, en téléphonant au 03.86.60.71.43 ou 03.86.60.71.46.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, sera déposé à la mairie de Chevenon pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, Mme Josette DESBORDES, à la mairie de Chevenon, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-chevenon@nievre.gouv.fr

Mme Josette DESBORDES, technicienne supérieure de la DDT en retraite, désignée commissaire enquêtrice titulaire par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Chevenon les :

- mardi 18 juillet 2023 de 13h30 à 16h30
- lundi 24 juillet 2023 de 13h30 à 16h30
- mercredi 2 août 2023 de 9h00 à 12h00
- vendredi 11 août 2023 de 13h30 à 16h30
- mercredi 16 août 2023 de 9h00 à 12h00

Lors des permanences en mairie, le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès de la personne responsable du projet : Mme Gwenola ROULLIN - société PHOTOSOL DÉVELOPPEMENT - 40-42 rue de la Boétie - 75008 Paris (Téléphone : 06.73.72.82.93 - Courriel : gwenola.roullin@photosol.fr) ou Mme Nafissatou FALANA (Téléphone : 06.72.38.49.52 - Courriel : nafissatou.falana@photosol.fr) pour la semaine du 17 au 23 juillet 2023.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice à la Préfecture de la Nièvre - Pôle Environnement et Guichet unique KPE, ainsi qu'à la mairie de Chevenon, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au porteur de projet.


 Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIÈVRE
Direction du pilotage interministériel
Pôle Environnement et Guichet unique ICPE
Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un
parc photovoltaïque
Commune de CHEVENON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du mardi 18 juillet 2023 à partir de 13h30 au mercredi 16 août 2023 jusqu'à 12h00, soit pendant une période de 30 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société PHOTOSOL DÉVELOPPEMENT (siège social : 40-42 rue de la Boétie - 75008 Paris), concernant un parc photovoltaïque situé sur le territoire de la commune de Chevenon.

La demande est sollicitée pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance crête de 34,41 Mwc, comprenant 64 320 modules, 2 postes de livraison, 6 postes de transformation électrique et 1 local technique, aux lieux-dits « Pâture du Chemin de la Col », « Prés Mousset », « Prés Clos », « Herbage de Manicrot », « Les Terres Douces », « Les Chaumes Douces », « Pré du Chêne » et « Champ du Corbier » sur le territoire de la commune de Chevenon.

L'enquête publique concerne les communes de Béard, Chevenon, Imphy, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Saint-Ouen-sur-Loire, Saint-Parize-le-Châtel, Sermaise-sur-Loire, les communautés de communes Nivernais Bourbonnais, Loire et Allier, Sud Nivernais et la communauté d'agglomération Nevers Agglomération.

Le dossier d'enquête publique (comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis du porteur de projet, les avis des services consultés dans le cadre de la phase d'examen) sera déposé à la mairie de Chevenon et pourra aussi être consulté par le public dans les mairies de Béard, Imphy, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Saint-Ouen-sur-Loire, Saint-Parize-le-Châtel, Sermaise-sur-Loire, au siège des collectivités Nivernais Bourbonnais, Loire et Allier, Sud Nivernais et Nevers Agglomération, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »).

Le dossier sera également mis à disposition du public, durant toute la durée de l'enquête publique, sur un poste informatique à la Préfecture de Nevers (Pôle Environnement et Guichet Unique ICPE), sur rendez-vous, en téléphonant au 03.86.60.71.43 ou 03.86.60.71.46.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteuse, sera déposé à la mairie de Chevenon pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, Mme Josette DESBORDES, à la mairie de Chevenon, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-chevenon@nievre.gouv.fr

Mme Josette DESBORDES, technicienne supérieure de la DDT en retraite, désignée commissaire enquêteuse titulaire par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Chevenon :

- mardi 18 juillet 2023 de 13h30 à 16h30
- lundi 24 juillet 2023 de 13h30 à 16h30
- mercredi 2 août 2023 de 9h00 à 12h00
- vendredi 11 août 2023 de 13h30 à 16h30
- mercredi 16 août 2023 de 9h00 à 12h00

Lors des permanences en mairie, le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès de la personne responsable du projet : Mme Gwenola ROULLIN - société PHOTOSOL DÉVELOPPEMENT - 40-42 rue de la Boétie - 75008 Paris (Téléphone : 06.73.72.82.93 - Courriel : gwenola.roullin@photosol.fr) ou Mme Nafissatou FALANA (Téléphone : 06.72.38.49.52 - Courriel : nafissatou.falana@photosol.fr) pour la semaine du 17 au 23 juillet 2023.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteuse à la Préfecture de la Nièvre - Pôle Environnement et Guichet Unique ICPE, ainsi qu'à la mairie de Chevenon, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au porteur de projet.

214337



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé au mois de juillet 2023 à partir de 13h30 au mercredi 16 août 2023 jusqu'à 12h00, soit pendant une période de 30 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société PHOTOSOL DÉVELOPPEMENT (siège social : 40-42 rue de la Boétie - 75008-Paris), concernant un parc photovoltaïque situé sur le territoire de la commune de Chevenon.

La demande en sollicité pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance d'été de 34,48 Mw, comprenant 64 320 modules, 2 postes de livraison, 5 postes de transformation électrique et 1 local technique, sur les lieux des « Réserve du Chemin de la Col », « Prés Nouzet », « Prés Des », « Harcege de Montcrot », « Les Tennis Douces », « Les Châtaignes Douces », « Pré du Chêne » et « Champ de Carlier » sur le territoire de la commune de Chevenon.

L'enquête publique concerne les communes de Béard, Chevenon, Imphy, Luthenay-Urétamp, Ategy-Courcy, Saint-Omer-sur-laire, Saint-Parize-le-Châtel, Semoise-sur-laire, les communautés de communes Nevers Bourbonnais, Loire et Allier, Sud Nivernais et la communauté d'agglomération Nevers Agglomération.

Le dossier d'enquête publique (comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis du porteur de projet, les avis des services consultés dans le cadre de la phase d'examen) sera déposé à la mairie de Chevenon et pourra aussi être consulté par le public dans les mairies de Béard, Imphy, Luthenay-Urétamp, Ategy-Courcy, Saint-Omer-sur-laire, Saint-Parize-le-Châtel, Semoise-sur-laire, de siège des collectivités Nevers, Bourbonnais, Loire et Allier, Sud Nivernais et Nevers Agglomération, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Nièvre (www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques Etat »).

Le dossier sera également mis à disposition du public, durant toute la durée de l'enquête publique, sur un portail internet que la Préfecture de Nièvre (Pôle Environnement et Climat) unique ICPE, sur rendez-vous, en déplacement au 03 85 60 71 43 ou 03 85 50 71 46.

Un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé à la mairie de Chevenon pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler librement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, Mme Josette DESBORDS, à la mairie de Chevenon, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-chevenon@nievre.gouv.fr

Mme Josette DESBORDS, technicienne spécialisée de la DDT en retraite, déléguée commissaire enquêteur titulaire sur décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon, se tientra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Chevenon les :

inscriptions-legales/ | Politiqu

- lundi 24 juillet 2023 de 13h30 à 16h30

tielle/

- mercredi 2 août 2023 de 9h00 à 12h00

- vendredi 4 août 2023 de 13h30 à 16h30

- mercredi 16 août 2023 de 9h00 à 12h00

Les inscriptions en mairie, le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès de la personne responsable du projet, Mme Gaëlle ROUQUIN - société PHOTOSOL DÉVELOPPEMENT - 40-42 rue de la Boétie-75008 Paris (Téléphone : 06 73 72 62 93 - Courriel : gaelle@photosol.fr) ou Mme Hafissetou FAKARA (Téléphone : 06 72 34 49 52 - Courriel : hafissetou@photosol.fr) pour la semaine du 17 au 23 juillet 2023.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra produire commentaires ou rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur à la Préfecture de la Nièvre - Pôle Environnement et Climat unique ICFE, ainsi qu'à la mairie de Chevenon, en 4 heures d'ouvertures des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre émettra, sur ses autorisations de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, soit un arrêté préfectoral qui sera notifié au porteur de projet.



PRÉFET DE LA NIÈVRE
Direction du pilotage interministériel
Pôle Environnement et Guichet unique ICPE
Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un
parc photovoltaïque
Commune de CHEVENON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du mardi 18 juillet 2023 à partir de 13h30 au mercredi 16 août 2023 jusqu'à 12h00, soit pendant une période de 30 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire, déposée par la société PHOTOSOL DÉVELOPPEMENT (siège social : 40-42 rue de la Boétie - 75008 Paris), concernant un parc photovoltaïque situé sur le territoire de la commune de Chevenon.

La demande est sollicitée pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance crête de 34,41 Mwc, comprenant 64 320 modules, 2 postes de livraison, 6 postes de transformation électrique et 1 local technique, aux lieux-dits « Pâturage du Chemin de la Col », « Prés Mousset », « Prés Clos », « Herbage de Manicrot », « Les Terres Douces », « Les Chaumes Douces », « Pré du Chêne » et « Champ du Corbier » sur le territoire de la commune de Chevenon.

L'enquête publique concerne les communes de Béard, Chevenon, Imphy, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Saint-Ouen-sur-Loire, Saint-Parize-le-Châtel, Sermoise-sur-Loire, les communautés de communes Nivernais

Bourbonnais, Loire et Allier, Sud Nivernais et la communauté d'agglomération Nevers Agglomération.

Le dossier d'enquête publique (comportant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis du porteur de projet, les avis des services consultés dans le cadre de la phase d'examen) sera déposé à la mairie de Chevenon et pourra aussi être consulté par le public dans les mairies de Béard, Imphy, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Saint-Ouen-sur-Loire, Saint-Parize-le-Châtel, Sermoise-sur-Loire, au siège des collectivités Nivernais Bourbonnais, Loire et Allier, Sud Nivernais et Nevers Agglomération, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »).

Le dossier sera également mis à disposition du public, durant toute la durée de l'enquête publique, sur un poste informatique à la Préfecture de Nevers (Pôle Environnement et Guichet Unique ICPE), sur rendez-vous, en téléphonant au 03.86.60.71.43 ou 03.86.60.71.46.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, sera déposé à la mairie de Chevenon pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, Mme Josette DESBORDES, à la mairie de Chevenon, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-chevenon@nievre.gouv.fr

Mme Josette DESBORDES, technicienne supérieure de la DDT en retraite, désignée commissaire enquêtrice titulaire par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Chevenon les :

- mardi 18 juillet 2023 de 13h30 à 16h30
- lundi 24 juillet 2023 de 13h30 à 16h30
- mercredi 2 août 2023 de 9h00 à 12h00
- vendredi 11 août 2023 de 13h30 à 16h30
- mercredi 16 août 2023 de 9h00 à 12h00

Lors des permanences en mairie, le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès de la personne responsable du projet : Mme Gwenola ROULIN - société PHOTOSOL DÉVELOPPEMENT - 40-42 rue de la Boétie - 75008 Paris (Téléphone : 06.73.72.82.93 - Courriel : gwenola.roulin@photosol.fr) ou Mme Nafissatou FALANA (Téléphone : 06.72.38.49.52 - Courriel : nafissatou.falana@photosol.fr) pour la semaine du 17 au 23 juillet 2023.

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice à la Préfecture de la Nièvre - Pôle Environnement et Guichet unique ICPE, ainsi qu'à la mairie de Chevenon, aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au porteur de projet.

DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE

COMMUNE DE CHEVENON

ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au sol située sur le territoire de la commune de Chevenon

Sollicité par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

**Ouverture le mardi 18 juillet 2023 à partir de 13h30 et fermeture le mercredi 16 août 2023
par arrêté N° 58-2023-06-23-00001
en date du 23 juin 2023**

PROCÈS VERBAL

**Josette DESBORDES
1 Route de la croix sainte marie
58350 Châteauneuf-val-de-bargis
Désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire
par décision N° E23000048/21 du Président du Tribunal administratif de
Dijon en date du 30 mai 2023**

SOMMAIRE	P2
1) Demande de la Société Photosol Développement	P3
2) Généralités	P3
3) Visite des lieux	P3
4) Participation du public	P4
5) Registre d'enquête	P4
6) Observations et propositions consignées sur le registre d'enquête	P4
7) Observations et propositions adressées a la commissaire enquêtrice par lettre ou note écrite	P6
8) Demandes d'informations complémentaires de la commissaire enquêtrice	P24

1) Demande de la Société Photosol Développement

La société Photosol Développement a effectué une demande de permis de construire concernant une centrale photovoltaïque au sol située sur le territoire de la commune de Chevenon.

2) Généralités

- L'enquête publique concerne un permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol, avec élevage d'ovins sur les mêmes parcelles.
- L'enquête s'est déroulée du 18 juillet au 16 août 2023 soit pendant 30 jours consécutifs.
- Le dossier d'enquête publique et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non-mobiles cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, ont été mis à la disposition du public à la mairie de Chevenon pendant toute la durée de l'enquête.
- La commissaire enquêtrice s'est tenue à la disposition du public en mairie de Chevenon les jours suivants :

Mardi 16 juillet 2023 de 13 h 30 à 16 h 30

Lundi 24 juillet 2023 de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi 2 août 2023 de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi 11 août 2023 de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi 16 août 2023 de 9 h 00 à 12 h 00

3) Visite des lieux

La commissaire enquêtrice a visité les lieux le vendredi 7 juillet 2023 en compagnie de :

Madame Gwenola ROULIN Responsable Développement Régions (Centre – Val de Loire/Bretagne/Pays de la Loire/Normandie pour de la société Photosol Développement

Monsieur Nicolas PETIT propriétaire et exploitant agricole

Madame Régine BERNARD FOUCAULT 1ère adjointe à Chevenon

4) Participation du public

5 personnes se sont présentées, lors des permanences de la commissaire enquêtrice.

44 mails ont été déposés par voie électronique, la commissaire enquêtrice les a insérés dans le registre.

5) Registre d'enquête

A la fin de l'enquête, le registre ouvert à la mairie de Chevenon pour recueillir les observations, propositions et contre propositions du public, a été clos et signé par la commissaire enquêtrice.

Il a été constaté que 3 personnes ont écrit sur le registre d'enquête.

6) Observations et propositions consignées au registre d'enquête

Première permanence le Mardi 18 juillet 2023 de 13 h 30 à 16 h 30

Monsieur Jean Noël ROCHE est venu apporter des documents. Il a écrit « Le permis de construire devra prendre en compte la cession de environ 1ha en limite de propriété côté sud, correspondant à une bande de 30m de large derrière les granges (cf nouveau plan correctif de photosol, et compromis ce jour). Il devra prendre en compte également le projet de plantation de haie avec les 3 linéaires ; Haie bocagère plantée à 4,50m de la nouvelle limite de propriété (cf projet transmis également). Cette haie devra, concernant l'entretien, conserver une largeur de 3 mètres et ne pas être taillée en hauteur. Elle sera, ainsi que les deux autres linéaires plantés chez moi, équipée d'un goutte à goutte assurant l'arrosage les (dix) premières années, conformément au projet détaillé de la chambre d'agriculture.

Commentaire de la commissaire enquêtrice

Monsieur Jean Noël Roche est le plus proche voisin du site. Il a remis les documents suivant :

-Le compromis de vente de terrain (1ha) en limite du parc photovoltaïque entre lui et monsieur Nicolas Petit

-Le projet agrivoltaïsme « Plantations de Haies »

- Un courrier de la société photosol développement Objet: Confirmation des modifications du plan de masse de l'installation agri voltaïque de chevenon
- La modification du plan masse en date du 1 août 2022.

Madame Gwénola ROULIN de la société photosol à confirmé par mail, (en date du 2 août 2023) « que la haie fera bien, une fois mature, une largeur de 3m environ avec une hauteur qui sera pas limitée, sous réserve de compatibilité avec les documents en vigueur, notamment P.L.U. et doctrine S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) En effet, celle-ci sont susceptibles d'évoluer sur la durée de vie du projet. »

Monsieur Nicolas PETIT est venu accompagner monsieur Jean Noël ROCHE
Il à écrit « Je confirme l'accord conjoint avec Monsieur ROCHE »

Une autre personne est venue se renseigner sur le dossier

[Commentaire de la commissaire enquêtrice](#)

Elle lui a donné les renseignements pour pouvoir prendre connaissance du dossier.

Deuxième permanence le Lundi 24 juillet 2023 de 13 h 30 à 16 h 30

Personne n'est venu.

Troisième permanence le Mercredi 2 août 2023 de 9 h 00 à 12 h 00

Personne n'est venu.

Quatrième permanence le Vendredi 11 août 2023 de 13 h 30 à 16 h 30

Monsieur Michel AUDIN a écrit « Suite à la demande de permis de construire concernant un parc photovoltaïque aux lieux dits Manicrot Maillard à Chevenon. J'exprime mon désaccord concernant ce projet.

Notre pays se voit amputer d'une surface excessive de terres agricoles. Ce projet à Chevenon concerne quarante hectares de terres agricoles alluviales. Le photovoltaïque a surtout sa place sur les bâtiments agricoles. Pourquoi de plus enlaidir la campagne française »

Dernière permanence le Mercredi 16 août 2023 de 9 h 00 à 12 h 00

Monsieur Nicolas PETIT est venu voir les observations sur le registre.

7) Observations et propositions adressées au commissaire enquêteur par lettre ou note écrite

La commissaire enquêtrice a reçu 44 mails pendant la durée de l'enquête. Ces mails ont été ajoutés au registre par la commissaire enquêtrice.

Mail du 27/06/2023 de la société COLAS

Elle a écrit « Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 100 personnes dans le département de la Nièvre.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ. »

Mail du 17/07/2023 de Madame Françoise BERNIER locataire de la maison éclusière de la Côlatre.

Elle a écrit « Je m'oppose fermement à l'installation de cette centrale à côté de ma maison

Puis de principe, de ne pas installer ces panneaux sur des terres agricoles

Il y a assez d'espaces sur des terre incultes ou des parkings autour des villes, fortes consommatrices d'énergie, voir au circuit de Magny Cours

Prière de laisser les terres agricole en agricole »

Commentaire de la commissaire enquêtrice

Il existe déjà des panneaux implantés au dessus des parkings au circuit de Magny Cours. Dans de nombreuses villes, des panneaux sont installés au dessus des parkings de supermarchés et même sur des bâtiments d'exploitations. Les parcelles qui sont concernées par le projet seront aussi utilisées pour élever un troupeau de 153 animaux. Le cheptel devrait donc se composer de 122 brebis et 31 agnelles soit 4.5 moutons par hectare de panneaux.

Mail du 23/07/2023 de monsieur Adrien POINTUT

Il a écrit « J'ai des amis à côté de Chevenon qui m'ont parlé de la future installation photovoltaïque. C'est vraiment un très bon projet face à l'augmentation de l'électricité encore annoncée au 1^{er} août prochain.

Mes beaux parents habitent à 03 Saint Ennemont pas bien loin.

Il y a des installations de ce type dans l'Allier et c'est une vraie avancée pour l'humanité. De plus en liant agriculture et production d'énergie ».

Mail du 23/07/2023 de madame Laura LAVERGNE

Elle a écrit « Nous sommes passés ce jour devant le site de la nouvelle installation photovoltaïque au sol prévu à Chevenon. Nous avons vu le panneau jaune. Nous avons vu le site qui est idéal pour cela. Rien ne se voit de la route et cela est essentiel. Ma crainte est justement l'insertion paysagère. Si on pourrait aussi équiper toutes les toitures de supermarché, parking ce serai un vrai plus ».

Mail du 24/07/2023 de madame Frédérique ARNAUD

Elle a écrit « J'ai pris connaissance du projet photovoltaïque pour le site de Chevenon, je trouve que le projet est très intéressant par rapport au renouvellement énergétique que cela peut produire ».

Mail du 24/07/2023 de monsieur Romaric BERNARD

Il a écrit « J'ai vu sur internet le détail du projet photovoltaïque de Chevenon et de Sauvigny les bois.

Ce sont 2 très bon projets qui nous permettrons de sortir en partie du nucléaire mais aussi lier agriculture et production d'énergie.

De plus la production ovine étant en perte de vitesse en France cela va contribuer à sa sauvegarde.

J'espère que le projet se fera rapidement ainsi que d'autres ».

Mail du 24/07/2023 de monsieur Benoit LECROT

Il a écrit « Il est primordial de favoriser le développement de ces projets photovoltaïque dans cette période de difficulté d'approvisionnement énergétique.

Le nucléaire est une solution à court terme qui a besoin de progresser pour être plus sûr et moins polluante.

L'agrivoltaïsme est une solution d'avenir qui permet de faire perdurer les terres agricoles en y apportant une rentabilité grâce aux énergies renouvelables. Depuis quelques années de nombreux secteurs d'activités sont en difficultés, l'agriculture n'est pas en reste. Ces solutions doivent être largement exploitées pour accompagner les agriculteurs qui nourrissent les hommes.

De nombreux pays ont fortement incités le développement des panneaux photovoltaïques sur les surfaces disponibles.

Les pays du nord de l'Europe sont très en avance sur ces procédés d'avenir. Notre pays doit être un grand acteur dans cette transition énergétique ».

Mail du 25/07/2023 de monsieur Guillaume FEYS

Il a écrit « Je suis allé chez des amis ce jour à Chevenon. Lors de notre balade au bord du canal nous avons vu le panneau jaune enquête publique.

Je me permets de vous contacter.

Mes amis m'ont expliqué le projet. Enfin une belle évolution pour se détacher du nucléaire.

Je trouve que ce projet est idéalement placé car on ne le voit pas de la route et cela est important.

De plus nous sommes amateurs de bonnes viandes et visiblement une production ovine va être mise en place.

Je suivrai ce projet en espérant qu'il se fasse ».

Mail du 25/07/2023 de madame Evelyne GUERIN

Elle a écrit « Je profite de ce mail pour approuver le projet d'agri-voltaïsme sur la commune de chevenon.

Nous sommes allés chez des amis ce week-end à Chevenon et ils nous ont parlé du projet.

Enfin des énergies renouvelables qui vont prendre le dessus sur le nucléaire.

De plus, la production ovine a besoin d'être redynamisée en France ».

Mail du 25/07/2023 de monsieur Jacques BAILLARD

Il a écrit « Je suis à la retraite depuis peu. J'étais commercial dans les matériaux sur la Nièvre et le Cher et je connais bien Chevenon. J'ai vu votre affiche jaune en bord de route et j'ai pris le temps de lire.

Ne pouvant pas me rendre aux permanences pour l'enquête, je vous adresse donc ce mail pour vous féliciter d'un tel projet écologique mais aussi intégrant l'agriculture ».